

# ATELIER INTERNATIONAL

## Les enjeux des états de référence du littoral

### Les besoins d'états de référence de l'environnement littoral dans le cadre de la DCE

Philippe FERA  
Agence de l'eau Loire-Atlantique

#### Résumé :

Publiée au journal des communautés européennes le 22 décembre 2000, la directive cadre sur l'eau (DCE) définit un cadre pour la gestion et la préservation des eaux par grand bassin hydrographique. Avec ce texte, l'union européenne se dote non seulement d'un cadre de référence mais aussi d'une nouvelle ambition en fixant des objectifs de qualité pour les eaux superficielles (eaux douces, eaux côtières) et pour les eaux souterraines, une méthode de travail, un calendrier précis et une construction progressive d'outils.

Transposée en droit français le 21 avril 2004, la directive confirme et renforce les principes de gestion de l'eau en France définis par les lois de 1964 et de 1992 : la gestion par bassin versant (unité hydrographique naturelle), la mise en place d'un document de planification (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE), le principe de gestion équilibrée pour satisfaire tous les usages, la prise en compte des milieux aquatiques, la participation des acteurs de l'eau à la gestion (à travers le comité de bassin), le principe « pollueur-payeur ».

La directive cadre européenne sur l'eau va plus loin que ces deux lois. Elle oriente et enrichit la révision du SDAGE avec 4 innovations majeures :

- une logique de résultats : atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015 et stopper la dégradation de la ressource,
- l'écosystème au premier plan pour la bonne gestion de l'eau,
- la participation de tous les acteurs comme clé du succès,
- la transparence des coûts liés à l'utilisation de l'eau et à la réparation des dommages à l'environnement.

Ambition, innovation et construction progressive d'outils sont des valeurs fortes de la directive. Au travers de la description de la méthode de qualification des masses d'eau proposée par la DCE, cette présentation s'attachera à préciser les besoins en matière d'états de références biologiques, décrira l'organisation scientifique adoptée par la France pour mettre au point et développer des systèmes de contrôle et de qualification des eaux et précisera quelques résultats, notamment pour le phytoplancton.